

Extrait du
Bulletin du CREAS, numéro 5

Éditorial

Nouveau cours d'éducation financière au secondaire. Des finalités et des méthodes d'implantation préoccupantes pour le système d'éducation

Par Sabrina Moisan et Johanne Lebrun

En décembre 2016, le gouvernement du Québec annonçait l'arrivée, pour septembre 2017, d'un nouveau programme d'éducation financière ayant pour but de « permettre [aux élèves] d'exercer leur jugement et de développer leur capacité à prendre position sur des enjeux financiers, comme l'endettement et l'épargne, de façon à ce qu'ils puissent adopter des comportements responsables qui leur seront bénéfiques dans tous les aspects de leur vie », expliquait le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, aux journalistes (« Un cours d'éducation financière obligatoire en 5^e secondaire dès l'an prochain », 2016). Aux yeux du ministre, la situation économique des jeunes consommateurs était grave et le gouvernement devait agir vite.

Organisé autour d'une seule compétence, soit « prendre position sur un enjeu financier », le cours obligatoire pour tous les élèves de 5^e secondaire vise en effet à les aider à faire des choix financiers « responsables ». Par exemple, ils doivent répondre à des questions telles : quels sont les coûts si je poursuis des études ou si je vais plutôt travailler? Quelles sont les règles de la consommation de biens et services? Comment planifier un budget? Etc.

L'implantation de ce nouveau cours ne s'est pas faite sans heurts avec le milieu scolaire, qui a dénoncé la précipitation. De fait, le cours a été imposé sans avoir fait l'objet d'un projet pilote, comme c'est habituellement le cas. De plus, le ministre a écourté la période de consultation publique de 45 à 20 jours et a aussi écarté la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation de ne pas imposer ce cours dès maintenant. Comme l'a rapporté une journaliste du journal *Le Soleil*, il semble que seuls les tribunaux pouvaient arrêter l'élan du ministre de l'Éducation : « S'il y avait des intentions à changer, c'est parce que le tribunal va en décider autrement. Pour l'instant, moi je poursuis le plan qui est le mien » (Cloutier, 2017).

Remarquons que cette situation laisse croire que le ministre a pleine confiance dans le corps enseignant, qui saura s'ajuster au changement. Il faut s'en réjouir. Cette façon de procéder soulève néanmoins des enjeux en ce qui concerne la place de la formation des maîtres et les liens qui doivent exister entre les différents niveaux du système d'éducation

lors de l'implantation de nouvelles disciplines scolaires. Comment expliquer qu'on donne ainsi un nouveau cours à des enseignants, dans une discipline pour laquelle ils n'ont pas été formés? Cette façon de faire, de la part du ministre, nous semble porter atteinte à la nécessité d'une formation universitaire de qualité. Pourtant, le ministre lui-même, dans son dernier opus sur le système d'éducation (Proulx, 2018), affirme qu'il est impératif de former des enseignants d'élite et que tous devraient posséder un diplôme de deuxième cycle. Comment comprendre alors son empressement ?

Par ailleurs, si le nouveau cours a été salué socialement par certains groupes, il a aussi été dénoncé par d'autres. Le fait que le cours privilégie une vision individuelle des enjeux économiques et que les visées de formation à l'esprit critique ne soient pas explicites mène à penser que ce cours servira les intérêts du système (financier) en place. Les thèmes abordés, tels endettement et épargne, revenu et imposition, pouvoir d'achat, etc., renvoient à une certaine définition du citoyen, consommateur responsable. Notons encore que le nouveau cours remplace une partie du programme de *Monde contemporain*, qui visait plutôt une analyse critique et macro des enjeux économiques actuels.

Autre fait *a priori* anodin : en début d'année scolaire, les enseignants avaient entre les mains un matériel officiel incomplet. Ainsi, ceux qui souhaitaient planifier l'année ont dû se rabattre sur le matériel, déjà prêt celui-là (!), des institutions privées ou publiques, tels l'Autorité des marchés financiers, Revenu Québec ou l'Académie du trésor. Sans présumer de la qualité ou de la teneur de ce matériel, cette situation inusitée pose la question troublante du rôle des institutions financières dans l'implantation de ce programme. Elles ont, en tout cas, produit du matériel gratuit, adapté au cours et certaines offrent même de la formation aux enseignants. L'Autorité des marchés financiers a même mis en place un concours et un prix pour les enseignants utilisant son matériel.

En somme, cette situation pose plusieurs questions fondamentales pour le système d'éducation. Si un ministre juge, de manière tout à fait personnelle, qu'un sujet est plus important qu'un autre et a le pouvoir d'imposer des changements unilatéralement comme ce fut le cas ici, il y a lieu de s'inquiéter sur l'avenir de l'école, tout comme sur la crédibilité d'un système d'éducation où les savoirs enseignés varieraient en fonction des gouvernements en place ou de la force des lobbys.

Références

Cloutier, P. (2017, 22 mars). Cours d'éducation financière : Proulx persiste. *Le Soleil*. Document accessible à l'adresse : <<https://www.lesoleil.com/actualite/education/cours-deducation-financiereproulx-persiste-b9918e20c82a9a53d8a305340f45a203>>.

Proulx, S. (2018). *Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire*. Sillery : Septentrion.

Un cours d'éducation financière obligatoire en 5^e secondaire dès l'an prochain (2016, 16 décembre). *ICI Radio-Canada*. Document accessible à l'adresse : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1006333/cours-education-financiere-obligatoire-5e-secondaire-rentree-2017>>.